

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 5 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 5 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS :** MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER (proc de P GAILLARD), J DALIMAS, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de MF TASTEVIN), M THINON, P MAISONNEUVE, JM DEVES, JC COURT, S CAVIGLIA, C DUCHAMP, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL (proc de JP LARDY), J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, JL ARNAUD (proc de B TEYSSIER), G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE, M TOURVIELHE (proc de S GENEST) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 36

Procurations : 6

Votants : 42

Absents : 10

Date de convocation : 30/03/2023

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND.

**Absents :** M ALLAMEL, K ESSAYAR, C FAURE, R KAPPEL, I NGUYEN, J SEBASTIEN, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER, A CHARROUD et M TAUPENAS.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

**Objet :** Compte rendu des délibérations du Bureau.

**DELBUR07023023-01 - AIRE D'ACCUEIL INTERCOMMUNALE DES GENS DU VOYAGE -  
MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°07-2019-11-25-004 du 25 novembre 2019 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas ;

Vu la loi modifiée n° 2000-614 du 5 juillet 2000 dite loi Besson ;

Vu le décret n°2001-569 du 29 juin 2001 relatif aux normes techniques applicables aux aires d'accueil des gens du voyage et notamment son article 4 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°28052019-03 en date du 28 mai 2019 fixant les tarifs de l'aire d'accueil et déléguant au Bureau exécutif les modifications tarifaires à apporter ultérieurement ;

Vu l'arrêté n°2019-11 portant ouverture de l'aire d'accueil des gens du voyage, sise 9 avenue de la Gare à Aubenas, à compter du 3 juillet 2019 ;

Vu la décision du Président n°2022-02 en date du 12 janvier 2022 confiant à la société ACGV Services la gestion locative et l'entretien de ladite aire d'accueil par voie de marché public ;

Considérant que l'occupation de l'aire d'accueil est soumise au paiement par les familles d'une caution, d'une redevance d'occupation et des fluides consommés (eau et électricité) ;

Considérant la nécessité de mettre à jour les tarifs des fluides en vigueur pour prendre en compte les hausses des contrats des fournisseurs d'eau et d'électricité ;

Le Président présente la nouvelle tarification élaborée à l'appui des tarifs des fournisseurs et des conditions d'occupation et de paiement par les usagers.

NATURE	MONTANT TTC	ECHÉANCE DE PAIEMENT
DEPOT DE GARANTIE	100 € / emplacement	A l'entrée sur l'aire

REDEVANCE D'OCCUPATION	3,00 € / emplacement / jour	Pré-paiement par période de 7 jours
EAU POTABLE ASSAINIE	3,30 € / m <sup>3</sup>	Sur relevé des consommations tous les 7 jours - paiement à terme échu
ELECTRICITE	0,20 € / kWh	

ACHATS DE SACS POUBELLES	1,50 € le rouleau de 50 sacs 30L 3 € le rouleau de 50 sacs 50L	A l'achat
PHOTOCOPIES (à l'unité A4)	0,10 € copie Noir et Blanc 0,20€ copie Couleur	A l'achat

Il s'agit des tarifs et redevances liés à l'occupation d'un emplacement.

Par ailleurs, le règlement intérieur prévoit également en annexe 2 une grille tarifaire liée aux principales dégradations qui pourraient survenir durant le séjour. Cette grille tarifaire reste inchangée.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De fixer les nouveaux tarifs de l'aire d'accueil tel que présentés ci-dessus à compter du 1er avril 2023, lesquels seront annexés (annexe 1) au règlement Intérieur de l'aire en vigueur.

#### **DELBURO7032023-02 - ATELIER CREATIF A LA MEDIATHEQUE JEAN FERRAT**

VU l'arrêté préfectoral n°07-2016-12-26-002 portant constitution d'une communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes « le Vinobre » et « Pays d'Aubenas-Vals » à compter du 1er janvier 2017 ;

Vu la délibération n°23072020-06R du 23/07/2020, donnant délégation de fonctions au Bureau ;  
Considérant qu'une des missions de la Médiathèque intercommunale est de promouvoir ses collections par l'intermédiaire d'actions culturelles ;

La médiathèque propose d'organiser, dans le cadre du projet Interservices Meemo07 (projet destiné à la petite enfance, co piloté par l'Accepp Adehl Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels Ardèche Drôme Haut-Lignon et la médiathèque départementale), un atelier de création d'une fresque collective, le mercredi 12 avril 2023, atelier imaginé et animé par l'illustratrice jeunesse Rebecca Galera.

Dans ce cadre, il est proposé de passer une convention avec Madame Rebecca Galera. Le coût de cette prestation est de 286,76 € euros TTC.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention relative à l'organisation de l'atelier de création d'une fresque collective, avec Madame Rebecca Galera.

#### **DELBURO7032023-03 - PEPINIERE D'ENTREPRISES L'ESPELIDOU : ADOPTION DE NOUVEAUX TARIFS D'OCCUPATION ET DE PRESTATIONS**

Le Président rappelle la délibération du conseil communautaire DEL 03032021-04 du 3 mars 2021 qui a délégué au bureau exécutif la modification des tarifs d'occupation et de prestations de la pépinière d'entreprises L'Espéridou.

Compte tenu du contexte inflationniste, notamment pour ce qui concerne les dépenses énergétiques il est envisagé de réévaluer plusieurs tarifs de la pépinière afin de permettre à la collectivité de continuer à assurer le service tout en limitant l'impact financier. De plus, il est important que la tarification proposée aux entreprises hébergées suive l'évolution des prix du marché pour qu'elles ne subissent pas ces hausses trop brutalement à leur sortie de pépinière.

Aussi, il est proposé de revoir la tarification des autres prestations à savoir le tarif de location des salles de réunion et le service d'impression. Cette proposition s'appuie sur une analyse comparative avec d'autres salles de réunion mises en location d'une part et sur l'analyse des coûts d'impressions et de papier supportés par la CCBA d'autre part.

Pour ce qui concerne le service d'affranchissement, il est proposé d'arrêter ce service car le coût de location de la machine à affranchir est trop important et les envois de courriers postaux tendent à diminuer surtout que la commune de Lachapelle-sous-Aubenas dispose d'une agence postale communale en centre bourg.

La commission Développement économique réunie le 28 février 2023, est favorable à la réévaluation de ces tarifs.

Accusé de réception en préfecture  
02/07/2023 10:21:02  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Cette proposition se traduit de la manière suivante :

**1- Impression et copie via le photocopieur de l'Espéridou :**

**Tarifs de facturation actuels aux entreprises :**

- 0,005 € pour les impressions et/ou copies noir et blanc
- 0,04 € pour les impressions et/ou copies couleur

**Nouveaux tarifs proposés :**

- 0,011 € pour les impressions et/ou copies noir et blanc
- 0,089 € pour les impressions et/ou copies couleur

**2- Location des salles de réunion :**

**Tarifs de facturation actuels :**

- Salle de formation (20 personnes) : 80 € HT / journée et 50 € HT / demi-journée
- Salle de réunion (6 personnes) : 50 € HT / journée et 30 € HT / demi-journée

**Nouveaux tarifs proposés :**

- Salle de formation (20 personnes) : 120 € HT / journée et 70 € HT / demi-journée
- Salle de réunion (6 personnes) : 80 € HT / journée et 50 € HT / demi-journée

Les autres tarifs en vigueur restent inchangés.

**Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité décide :**

- D'approuver à partir de la présente délibération, pour les nouvelles convention d'occupation ou les éventuelles prorogations de conventions conclues avec la tarification précédente, les nouveaux tarifs suivants :
  - o Service photocopieur :
    - 0,011 € pour les impressions et/ou copies noir et blanc
    - 0,089 € pour les impressions et/ou copies couleur
  - o Location de salles :
    - Salle de formation (20 personnes) : 120 € HT / journée et 70 € HT / demi-journée
    - Salle de réunion (6 personnes) : 80 € HT / journée et 50 € HT / demi-journée
- D'approuver la suppression du service d'affranchissement dès qu'il sera légalement possible d'interrompre le contrat de location avec le prestataire,
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité prend acte du compte rendu des délibérations du Bureau.**

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 6 avril 2023

Le Président, Max TOURVIEILHE

